



Probleme suite a demenagement

Par **louloute**, le **22/10/2009** à **14:42**

Bonjour,

Nous avons vendu notre bien en août 2008. Lors du déménagement notre chaudière est tombée en panne. Nous avons fait venir un technicien qui nous a établi un devis que nous avons refusé. Un ami a juste tourné un bouton de la chaudière qui a refonctionné. Lors du passage chez le Notaire nous avons parlé du problème rencontré aux acquéreurs, en disant qu'il était réglé.

Or en octobre 2008 (!) les acquéreurs rencontrent le même problème avec la chaudière. Ils nous demandent de payer la réparation. Nous refusons, compte tenu que la chaudière fonctionnait parfaitement à la remise des clés.

Nous apprenons ce jour, que les acquéreurs ont fait appel à un juge de proximité pour une conciliation et qu'ils ont racheté une chaudière et nous demandent de la rembourser !

Que faire pour prouver notre bonne foi ? Sommes-nous obligés de nous rendre à cette conciliation qui se trouve à 800 km de notre nouveau domicile ?

Merci pour votre aide.